

RENDEZ-VOUS POST PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES



La formation POST PERMIS pour les jeunes conducteurs sera dispensée uniquement par une école de conduite détentrice d'un label délivré ou reconnu par les services de l'État garantissant la qualité de son contenu.

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Cette formation complémentaire s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les **6^e et 12^e mois** qui suivent son obtention.

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de six points à son obtention. Les jeunes conducteurs voient leur titre crédité de deux points supplémentaires tous les ans pendant trois ans, pour atteindre douze points à condition de ne pas commettre d'infraction.

Désormais, cette période probatoire sera plus courte pour ceux qui ont opté pour la conduite traditionnelle la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.